



L'équipe menée par Dominique OLIVIER aux élections municipales de 2020
2 élus : **Laura GENEVOIS** et **Dominique OLIVIER** (groupe III du conseil municipal)

SOMMAIRE de cette LETTRE D'ACTUALITES

1/ Conseil municipal du 17 décembre

2/ Infos de la commune

3/ Infos CASSB

4/ Infos diverses

L'accès aux documents cités se fait par les liens en [bleu souligné](#) dans le texte.

Attention : il est possible que ce message vous arrive "tronqué". A la fin du mail, pensez à activer "Afficher l'intégralité du message"

1/ Conseil municipal du 17 décembre

Comme après chaque conseil Dominique et Laura écrivent une tribune diffusée sur le site de la mairie dans la rubrique « expression des groupes ». Les séances sont diffusées en direct et vous pouvez les revoir sur la chaîne YouTube de la mairie.

<https://www.youtube.com/watch?v=YHfF8tzqquA>

Le Conseil municipal arrive à avoir des informations, parce que nous posons des questions. D'une façon générale, nous regrettons que sur bon nombre de dossiers il nous faille soutenir difficilement ces informations au Maire. Nous restons vigilants sur l'ensemble des sujets.

Article Var Matin.

Sud Sainte Baume

var-matin
Jeudi 19 décembre 2024

Mieux attribuer les logements sociaux : du nouveau à l'agglo

A l'instar des autres communes de Sud Sainte Baume, Saint-Cyr a approuvé une convention visant à plus d'équité et de transparence dans les informations données aux demandeurs.

Des échanges instructifs sont ressortis du conseil municipal de Saint-Cyr, mardi soir à l'Espace Provence, au détour d'une délibération portant sur l'approbation d'une Convention intercommunale d'attribution (CIA) des logements sociaux. Ce document fixe, au niveau de l'intercommunalité et pour toutes les communes membres, « les grandes orientations du territoire en matière de politique de peuplement », à savoir : « Priorités locales et mixité sociale ». Il est une émanation de diverses commissions et d'ateliers avec les acteurs concernés (bailleurs, Etat, villes, associations), lancés en 2022.

Ajust de critères « locaux »

« L'attribution d'un logement se fera toujours au niveau de la commune, au sein d'une commission d'attribution », a précisé Bruno Balxe, conseiller municipal en charge du logement. Mais « les différents dispositifs législatifs (les lois Alar, Egalité et Citoyenneté, Elan) appellent à plus de transparence et à une information égale donnée à chaque demandeur ». Pour cela, un Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) a vu le jour.

« Les demandes, à pour-



L'élu au logement de Saint-Cyr a annoncé que « 80 logements sociaux environ sont bloqués au tribunal administratif ». Des lenteurs qui, ajoutées à la conjoncture, menacent l'équilibre financier de certains programmes ; mardi, la Ville a attribué une subvention au Logis Familial Varois pour la réalisation du projet Les Glycines 2 (en photo Les Glycines 1), dont le permis a été délivré il y a plus de trois ans.

(Capture d'écran Google maps)

sées en fonction de critères (Dalo, victimes de violences intrafamiliales, personnes handicapées...) et la commission intercommunale a ajouté des critères locaux, afin de favoriser des demandeurs issus du territoire : personnes âgées, jeunes actifs... Pour autant qu'il y ait assez de logements, car vous savez que c'est la grande problé-

matique. »

Un soutien accru dans le montage des dossiers, notamment à destination des populations les plus précaires, doit être mis en place, car « une demande de logement social doit être documentée et justifiée », a souligné M. Balxe. « Et c'est le rôle des CCAS (Comités communaux d'action sociale). »

Combattre les abus en tout genre

Dans l'opposition, Dominique Hocquet a demandé « si, et comment, l'évolution des situations familiales était vérifiée », comme dans le cas d'enfants ayant quitté le domicile, afin de s'assurer que les logements soient attribués en fonction des besoins réels.

Bruno Balxe a expliqué que l'un des outils de lutte contre la « sous-occupation » est l'obligation, pour un bénéficiaire, « de communiquer tous les ans à son bailleur social sa déclaration d'impôt », avec des enfants à charge, ou pas. Cela doit permettre, aussi, de vérifier d'éventuels dépassements des ressources.

Andrée Samat, adjointe au maire et conseillère départementale, est intervenue à son tour pour évoquer « l'augmentation phénoménale du nombre de demandeurs ». Et l'obligation faite désormais aux bailleurs de veiller à ce que le profil des familles corresponde bien à la taille du logement attribué.

Elle a également déploré le phénomène, de plus en plus répandu, de sous-location de logements sociaux pendant les vacances. Elle promet qu'« une guerre va être menée contre ça, car on ne peut pas accepter ça ».

70 % de Varois éligibles

Dominique Olivier (opp.), s'il « partage les objectifs visés, d'harmonisation et de transparence, de la convention », regrette le « taux extrêmement faible » de logements sociaux sur la commune qui, selon l'Insee, était « de 5,4 % au 1^{er} janvier 2023, quand la loi Alur fixe l'objectif à 25 % ».

Tout en rappelant que « 70 % des Varois sont éligibles », il a été rappelé que, outre les programmes suspendus à des recours quasi-systématiques, « on compte actuellement à Sud Sainte Baume une attribution pour treize demandes »...

J. P. jpoillot@nicematin.fr

Logements sociaux : un pas important vers plus de transparence, d'équité et de facilitation du suivi des dossiers

Le Conseil avait à délibérer sur un nouveau système mis en place au niveau de la Communauté d'agglo Sud Ste Baume (CASSB) pour les **demandeurs de logements sociaux (LS)**.

La pénurie de LS en Sud Ste Baume, où il en manquait plus de 6.000, a été très bien décrite par le référent Var de la Fondation Abbé Pierre dans l'article de Var Matin du 30/01/2024 [accessible par ce lien](#) .

Le nouveau système proposé vise **une plus grande équité** vis-à-vis de ceux-ci, à travers **l'harmonisation des critères d'attribution** , et des procédures facilitées et plus transparentes pour le **dépôt des demandes** de logement et **le suivi** de celles-ci. ci.

Un [schéma \(voir lien\)](#) décrit la réforme promue dans l'attribution des logements sociaux, qui implique de nombreux acteurs (Etat, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, demandeurs de logement). Au niveau de l'agglomération, la **Conférence intercommunale du logement (CIL)** est appelée à jouer un rôle important.

Nous avons bien sûr voté pour cette délibération, et avons saisi l'occasion pour essayer **d'évaluer la situation du logement social à St Cyr** , en utilisant les données les plus récentes de [l'INSEE sur les logements](#) et du **système**

national d'enregistrement. (SNE)(voir sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr> puis choisir offresParCommune)

Ces sources nous ont permis d'établir [un tableau \(voir lien\)](#) très intéressant à analyser :

- La loi « SRU » de 2000 fixe pour **2025** un objectif de **logements sociaux** de **25%** par rapport au nombre de résidences secondaires.
- En 2021 (cf. INSEE) St Cyr comptait 11.150 logements dont 45,2 % de résidences secondaires, chiffre très élevé, et **5.939 résidences principales** : avec **601 LS** au 01/01/2023, le ratio « SRU » s'élève ainsi à 10,1 %, l'écart avec l'objectif, très important, témoigne du fait que St Cyr est en « **zone tendue** » et « **carencée** » en LS. Les temps d'attente pour obtenir un LS varie entre **11 et 17 ans** selon la taille du logement ! (plus de 40 ans pour un T1, mais sans doute non significatif)
- Du fait de cette carence » et du non-respect des objectifs, la commune paie une **pénalité "SRU"** , pour laquelle environ **575 k€** ont été budgétés en 2024. La commune a signé en 2023 avec l'Etat un **contrat de mixité sociale** fixant un objectif triennal, dont on peut espérer qu'il atténue cette pénalité.
- Le tableau fait apparaître, par rapport au parc de LS existant, une forte demande en **T1** . Nous avons émis le souhait que, d'une part, les nouveaux programmes de logements contiennent une proportion de LS supérieure aux 30 % imposés par le PLU actuel et que d'autre part la répartition des programmes entre les diverses tailles de logement tienne compte de la demande telle que révélée par le SNE.
- Rappelons enfin **que plus de 70 % des ménages sont éligibles aux logements sociaux** , et que l'accès aux LS est pour une commune un élément **stratégique** essentiel : la difficulté sinon impossibilité pour les travailleurs célibataires ou les jeunes ménages de trouver à se loger à St Cyr **pénalise l'emploi, l'économie locale et la vie sociale** et conduit à un vieillissement de la population et à la fermeture de crèches ou de classes.

Eau potable et assainissement : une faille dans l'information des citoyens et des usagers des services publics

Se conformant aux obligations de la loi dite NOTRe de 2015, la commune de St Cyr a transféré à la CASSB, à compter du 01/01/2019, ses compétences pour les services publics de **l'eau potable** (AEP) et de **l'assainissement collectif**. Nous avons nous-mêmes, dès 2014, souligné l'intérêt de regrouper les services des diverses communes SSB pour avoir, en cas de recours à la gestion déléguée, des tarifs potentiellement plus intéressants.

C'est ainsi que la CASSB a choisi de continuer à recourir à la gestion déléguée en regroupant les services des **3 communes du littoral**, Saint-Cyr, Bandol et Sanary. Les procédures de délégation de service public (DSP) se sont conclues en février 2024 pour l'assainissement collectif et novembre pour l'AEP. A l'issue de ces procédures, la CASSB a retenu pour ces 2 services la société **SUEZ Eau France**, à compter du 1^{er} janvier 2025 (pour l'eau potable) et du 13 juillet 2024 (pour l'assainissement à St Cyr).

Pour mémoire, jusqu'à ces dates, les 2 services étaient gérés à St Cyr par la Société des Eaux de MARSEILLE (**SEM**) filiale de **VEOLIA**.

Alors que ces décisions sont connues depuis longtemps, **la municipalité n'a diffusé aucune information sur ce sujet**, y compris au Conseil municipal. **Certes, elle n'y était pas obligée, mais cela aurait été bienvenu. Ce dossier illustre malheureusement la perte d'information liée à l'intercommunalité, au détriment de la démocratie locale.**

De nombreux saint-cyriens ont ainsi été très surpris, perturbés et inquiétés en recevant de la SEM en décembre une « **facture de résiliation** » à laquelle ils n'ont rien compris...

Parallèlement au choix des nouveaux gestionnaires, la CASSB a procédé à une première étape dans l'**harmonisation des tarifs**, sujet complexe et délicat car ces tarifs sont très variables entre les 9 communes de l'agglo. Var Matin a consacré des articles ([art 1](#) et [art 2](#)) à ce sujet, indiquant notamment ce que paieront les saint-cyriens en fonction de leur consommation et l'augmentation de leur facture, ou sa diminution pour les plus gros consommateurs (> 120 m3/an).

Nous donnons ici les lettres envoyées par SUEZ (et la CASSB) à ses « nouveaux » abonnés (lettres [AEP](#), [Assaint](#))

2/ Infos de la commune

Indemnités versées aux élus : une faille dans la transparence

La loi impose au maire de communiquer chaque année, avant le vote du budget, l'état des indemnités de toutes natures et de (presque) toutes origines versées aux élus du conseil municipal (voir [article du CGCT](#) et [fiche DGCL](#)).

Cette obligation a bien été remplie par notre maire, avec un [état diffusé](#) aux membres du Conseil le 4/11/2024.

Nous avons interrogé le maire car nous pensions que cet état devait inclure les indemnités versées par la Communauté d'agglo Sud Ste Baume (CASSB) aux élus communautaires saint-cyriens. Le maire nous a répondu que l'obligation faite par la loi **ne concerne pas** ces indemnités, ce que confirme une analyse attentive des documents visés ci-dessus.

Ceci nous paraît être une faille importante dans la transparence. Ainsi, à l'indemnité brute mensuelle de 3.006 € versée par la commune à notre maire, s'ajoute une indemnité de 1.808 € de la part de la CASSB (soit 60 % de plus...) pour ses vice-présidents.

Nous ne contestons pas le montant de ces indemnités, mais le fait que la transparence n'aille pas jusqu'au bout...

Les talents sportifs de St Cyr récompensés



Le 2 décembre au Cinéma Casino Monsieur le Maire, accompagné de Pascal Cordeil, adjoint délégué au Sport, et d'élus du conseil municipal, ont félicité les sportifs saint-cyriens ayant fait rayonner la ville par leurs récompenses reconnues.

-Juan Lopez et Smaïn Ferha, les 2 champions du Var et de France au jeu provençal en doublettes.

-Lucas Blache, le vice champion de France de Taekwendo.

-Téva Soulé-Toche, champion de Boxe française et vice champion d'Europe.

-Les 24 jeunes champions du monde de l'école de danse de Johanna Apparicio, élus champions du monde le 26 juillet à Los Angeles lors du World of Dance.

3/ Infos CASSB

LE BEAUSSET

Comment fonctionne le nouvel Espace santé ?

Avec la création d'un Espace Santé en bordure de RDN 8 en lieu et place de l'ex-restaurant Crêpe'N Go (ex-Moulin du Beausset), la commune, déjà bien pourvue en matière de couverture médicale, vient d'ajouter une nouvelle - et appréciable - corde à son arc. L'inauguration a eu lieu en fin de semaine dernière en présence du maire, des professionnels exerçant au sein de l'établissement et d'une foule d'invités constituant le tissu médical et paramédical du bassin de population (médecins, infirmiers, pharmaciens, laborantins).

Sans rendez-vous

La structure se définit comme un centre de soins non programmés (conventionné secteur 1). Elle regroupe cinq médecins généralistes spécialistes en soins d'urgence et des infirmiers qui se relayent pour des accueils sans rendez-vous, 7 jours sur 7, de 9 h à 22 h non-stop. Objectif : répondre aux be-



L'équipe médicale et paramédicale de l'établissement est majoritairement féminine. (Photo J. L.)

soins des malades ou blessés de tous âges, mais aussi soulager les services d'urgence en prenant en charge, d'une part, les soins infirmiers (perfusion, aérosol, pansements...) et la petite traumatologie (plaies, entorses, sutures...); d'autre part, assurer les consultations n'ayant pu bénéficier d'un rendez-vous aux urgences. Dans le même temps, en plus d'un parking contigu, le centre a permis la création d'un parking limitro-

phe de 10 places, dont une PMR, pouvant profiter aux clients des commerces voisins. Précisons enfin que la structure dispose d'un équipement complet de radiologie.

« *Un patient qui vient ici coûte six fois moins cher qu'aux urgences...* », a expliqué le docteur Comio, l'un des initiateurs de cette création, avant d'ajouter : « *De plus, nous pouvons absorber un nombre important de patients.* »

J. L.

Le Beausset : mise au point sur le futur plan local d'urbanisme

Tandis qu'un rassemblement contre le projet de PLU, qui doit être adopté le 19 décembre, est programmé ce matin, le maire Édouard Friedler contre-attaque et désamorce la polémique.

A l'appel des « Beaussetans en colère », dont la pétition « Non à la bétonisation massive du Beausset » a recueilli 9 249 signatures (avec des anomalies et incohérences, Ndlr), un rassemblement en opposition au projet de Plan local d'urbanisme (PLU) du Beausset doit se tenir ce samedi à 11 h devant la mairie. Le maire Édouard Friedler répond d'ores et déjà à ses opposants et tente de désamorcer la polémique. « Le fond du problème, ce sont les logements sociaux », analyse l' élu.

1 Obligations légales

Une des obligations fixées par l'État est de faire apparaître les emplacements potentiels des logements sociaux qui manquent au Beausset pour arriver au 25 % prévus par la loi SRU. Cela représente 833 logements sociaux « que nous n'allons pas construire demain », pose le maire. Par ailleurs, le contrat de mixité sociale signé par Le Beausset (comme toutes les communes de plus de 3 500 habitants de l'agglomération Sud Sainte Baume) avec l'État prévoit la construction de 211 logements sociaux durant la période triennale comprise entre 2024 et 2026.

2 41 logements dans le village

« Nous n'exproprions pas !, lance Édouard Friedler, l'établissement public foncier Paca se substitue à nous pour préempter ce qui est en vente. » Sur la base de cette préemption, l'achat et la rénovation de 41 logements sont en projet dans trois petits îlots à l'intérieur du village.

3 Un éco-quartier zone Pignet

Dans le temps 1 du PLU est inscrit le projet de l'aménagement d'un éco-quartier de 250 à 300 logements, sur 8 hectares, zone de Pignet, derrière le collège avec un parc, une école. « Ce projet devrait voir le jour d'ici dix à douze ans, donc vers 2037 », souligne le maire.

4 Un mini-quartier, à l'entrée de la commune

Avec la nouvelle école construite à Pignet, la commune en raserait une à l'entrée de la commune, côté Bandol, ouvrant la possibilité d'aménagement dans le temps 2 du PLU d'un mini-quartier d'une soixantaine de logements, à échéance 2044-2045. En parallèle, en cas de besoins, la construction de logements serait aussi possible, quartier Maran, à l'autre extrémité de la



« Le fond du problème, ce sont les logements sociaux », analyse le maire Édouard Friedler. (Photo doc D. L.)

commune, côté Toulon. « Il faut savoir en outre que toutes les écoles concentrées au même endroit génèrent des problèmes de circulation et créent des bouchons », pointe Édouard Friedler.

5 Quid du déplacement du stade ?

« On se retrouve en 2050 et si on n'arrive pas à loger les Beaussetans, nous avons effectivement le projet de déplacer le stade de foot », convient le maire en désamorçant la polémique : « Nous venons effectivement d'investir 1 million d'euros dans sa rénovation, mais 2050 c'est loin. »

6 Typologie du logement social

Sur une des dernières phrases de la pétition : « Nous ne sommes pas contre les logements sociaux, car bon nombre de nos administrés en ont besoin, mais pas autant en si peu de temps et surtout pas n'importe où et n'importe comment ! », Édouard Friedler est critique : « Elle est politique. On peut la traduire par : "Je veux bien des logements sociaux, mais pas là, pas à côté de chez moi" ». Et de contre-argumenter : « Nous venons de lancer une opération d'amélioration de l'habitat qui

touchera la rénovation – aidée – d'une cinquantaine de logements dans le centre ancien et de terminer la rénovation de 51 logements sociaux au centre du village, qui ont été affectés à 75 % à des Beaussetans ou à des gens qui travaillent au Beausset. Sur 1 430 foyers en location sur la commune, 24 % sont en dessous du seuil de pauvreté et 70 % de la population est éligible à une demande de logement social. » L' élu constate enfin que « les logements sociaux ne sont pas réservés qu'aux plus démunis et que le principe de mixité sociale n'est pas de concentrer les mêmes catégories de population et de niveaux de revenus identiques ».

7 Prise en compte des remarques citoyennes

« Adepte de la démocratie participative, nous avons pris en compte certaines remarques formulées lors de l'enquête publique pour intégrer des mesures qui nous semblent aller dans le sens de l'intérêt général », pointe le maire. Exemple : une étude a été lancée avec l'agglo pour trouver un lieu où positionner l'aire d'accueil des gens du voyage qui, aménagée au Beausset, a été génératrice de nuisances pour les riverains.

J.-M. V.
jmvincenti@nicematin.fr

Les zones de rencontres au Beausset

Le Beausset sécurise son centre-ville avec des zones de rencontre et des ronds bleus marqués au sol, favorisant une circulation apaisée et sécurisée pour une meilleure cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Dans ces rues la vitesse des voitures est limitée à 20 km/h pour que les gens qui vont dans les magasins du centre-ville soient en sécurité. Là où il y a des ronds bleus, on peut traverser n'importe où. Les piétons ont la priorité, ensuite les vélos et puis les voitures. Enfin, les vélos peuvent circuler dans les deux sens.

Avec cette mise en place des « ronds bleus », Le Beausset se positionne comme un modèle d'aménagement urbain innovant et sécurisé, encourageant des pratiques de mobilité douce et une meilleure cohabitation entre tous les usagers.

St Cyr est à la traîne sur ce sujet...surtout quand on voit la vitesse des voitures Avenue du Port, dans notre (petite) zone de rencontre...



4/ Infos diverses

Sécurité routière : le code de la route change pour les cyclistes

Un décret publié le 27 novembre 2024 vient clarifier et réguler l'utilisation des éclairages sur les vélos et les engins de déplacement du personnel motorisé (trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes...) . Fin des feux clignotants et introduction de nouveaux équipements lumineux : on vous explique les principales modifications. Plus d'un cycliste sur deux serait mal équipé pour

rouler la nuit, selon une étude d' [Assurance Prévention](#) . En ce moment, la nuit tombe des 17h sur la Côte d'Azur, rendant les cyclistes encore plus vulnérables qu'en journée. Depuis fin novembre, un nouveau décret (n° [2024-1074](#)), publié au Journal officiel, modifie les règles du Code de la route pour les véhicules à mobilité personnelle (EDPM) et les cycles. Ce texte vise à mieux encadrer l'utilisation des éclairages, feux et dispositifs lumineux sur les vélos.

Des changements importants concernant l'éclairage arrière :

La principale évolution concerne l'interdiction totale des feux clignotants, y compris à l'arrière du vélo. Auparavant, seul l'éclairage avant devait être fixe, tandis que le feu arrière pouvait clignoter. Ce n'est plus autorisé, les feux clignotants pouvant gêner la visibilité des cyclistes derrière. En revanche, la réglementation sur l'éclairage avant reste appliquée : il doit s'agir d'une lumière fixe allant du blanc au jaune. La règle, déjà prévue par l'article R.313-1 du Code de la route, prévoit que cette obligation revient au cycliste et non pas au fabricant de vélo. Le Code précise également les conditions d'utilisation des éclairages supplémentaires, comme celles fixées sur les casques, sacs ou vêtements. Vous pouvez si vous le souhaitez, porter sur vous ces dispositifs d'éclairage complémentaires. Les feux de freinage, par exemple, sont désormais autorisés, même s'ils sont portés par le cycliste. Les clignotants pour signaler un changement de direction peuvent également être intégrés à l'équipement du cycliste, mais ils ne peuvent pas venir en complément d'un système déjà installé sur le vélo. Tous les vélos et tous les moteurs de déplacement du personnel motorisé doivent par ailleurs être munis entre autres de catadioptres orange visibles de côté ; il s'agit d'un système réfléchissant la lumière et servant à signaler le véhicule aux autres usagers de la route. Ces dispositifs réfléchissants latéraux ne sont cependant pas obligatoires si les pneus de votre véhicule en sont déjà équipés. Les cyclistes qui ne respectent pas ces règles risquent une amende forfaitaire de 11€.

Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur : un financement record pour la phase 1

Avec un budget de 1,2 milliard d'euros, la phase 1 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur amorce des transformations majeures pour les infrastructures ferroviaires de la région.

Les partenaires du projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) ont validé un financement historique de 1 228 milliards d'euros pour mener à bien les travaux de la phase 1. Cette étape décisive permettra de moderniser les infrastructures ferroviaires dans les Alpes-Maritimes, le Var et les Bouches-du-Rhône.

Lors du Comité de pilotage tenu le 20 décembre 2024, sous la présidence de Christophe Mirmand, Préfet de région, et Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État et les collectivités ont confirmé cet engagement financier partagé à parts égales. Ce financement permettra le lancement de plusieurs opérations clés, réparties sur trois départements :

- **Alpes-Maritimes** : Création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à Nice Aéroport.
- **Var** : **Mise en œuvre de la navette toulonnaise**, avec notamment la **création des PEM de Saint-Cyr-sur-Mer** et de La Pauline, des travaux de réaménagement des gares de Carnoules, Puget-Ville, Cuers-Pierrefeu et Solliès-Pont, ainsi que l'électrification des voies de remise en gare de Toulon.
- **Bouches-du-Rhône** : Aménagements à Marseille Saint-Charles pour renforcer la régularité des trains, création du PEM de Saint-André, mise à deux voies de la halte multimodale d'Arenc, et modernisation des infrastructures ferroviaires existantes.

Un projet structurant pour la région : ces travaux représentent une avancée significative pour désengorger les trois nœuds ferroviaires majeurs de Marseille, Toulon et Nice. Ils marquent également une étape importante vers la mise en œuvre des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM), visant à offrir une mobilité plus efficace et durable.

Cet investissement permettra d'améliorer nos déplacements quotidiens, de désaturer nos gares et de préparer l'avenir de la mobilité en Provence-Alpes-Côte d'Azur, a déclaré Renaud Muselier. Christophe Mirmand a également souligné l'importance de respecter les délais et l'enveloppe budgétaire pour maximiser l'impact de ce projet d'envergure. Article Var Actu 20/12/2024

Relevez le défi du bain traditionnel du jour de l'an

Le Comité des fêtes de la ville de Saint-Cyr-sur-Mer en partenariat avec les Ours Blancs, vous invite à relever tous ensemble le défi du bain du jour de l'an.

Rendez-vous mercredi 1er janvier 2025 au Poste de Secours Central des Lecques à 10h30.

L'eau est aux alentours de 14 degrés... Pensez à bien vous couvrir en sortant. Des boissons chaudes seront offertes aux courageux baigneurs.



Toute l'équipe de Saint Cyr citoyenne vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous vous souhaitons de partager de bons moments, aussi souvent que possible, malgré un contexte toujours difficile.

Nous allons poursuivre nos actions en exerçant une vigilance pointue sur l'ensemble des dossiers et nous resterons très critiques lorsque cela est nécessaire.

Vous souhaitez nous rejoindre ?
Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

On se retrouve en 2025

Nous avons besoin de vous

Pour faire vivre notre **démocratie locale** et pour **alimenter nos débats**.

Vous avez des **informations** ? Vous avez des **préoccupations** ?

N'hésitez pas, contactez-nous
mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

St Cyr citoyenne, écologique et sociale

Association loi 1901 - RNA n°W832019840

Siège Social : 5, allée des Muriers 83270 Saint Cyr sur Mer

Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

A DIFFUSER SANS MODERATION !!!

[Se désinscrire](#)

